



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 52495

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation très préoccupante des masseurs-kinésithérapeutes. Alors que les comptes de la sécurité sociale semblent équilibrés et que la croissance se situe aux environs de 3 %, la sécurité sociale attribue seulement 60 francs aux praticiens pour les visites aux patients de plus de soixante-dix ans et remboursés à 100 %. De plus, la Caisse nationale d'assurance maladie vient, sur instruction du Gouvernement, de baisser de 3 % les honoraires des masseurs-kinésithérapeutes, tandis que ces professionnels de santé subissent une forte pression fiscale et les effets de la hausse des carburants dans leurs visites à domicile. C'est pourquoi il lui demande les mesures urgentes qu'elle entend prendre afin de revaloriser les honoraires de ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52495

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5883